

Introduction de l'horaire cadencé : incidences sur les PTT

Autor(en): **Zahno, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **53 (1982)**

Heft 4: **Horaire cadencé**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

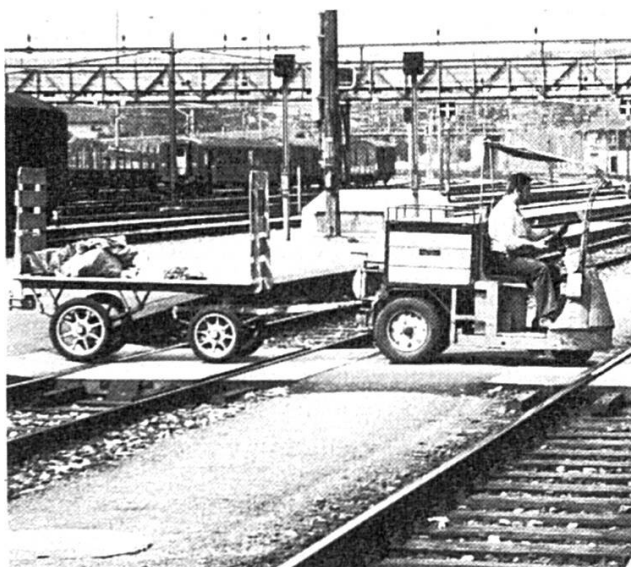
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Introduction de l'horaire cadencé

Incidences sur les PTT

Les services des PTT et des CFF s'interpénètrent à l'évidence, et la modification de la structure ou de l'horaire de l'un d'eux nécessite l'adaptation de l'autre. L'acheminement cadencé de voyageurs et de marchandises, qui interviendra dès le 23 mai dans les gares, répercutera ses effets dans la distribution, soit par car postal, soit par l'office postal. Au niveau des offices postaux, les administrateurs jurassiens ne s'attendent guère à de grands bouleversements. La modification de l'horaire de ce mois de mai est attendue avec sérénité, car les PTT ont acquis une certaine souplesse dans le cadre de l'adaptation bisannuelle de leurs services aux horaires CFF. Les administrateurs admettent que l'introduction de l'horaire cadencé pourrait s'avérer plus délicate que les changements d'horaire connus jusqu'alors. Cependant, ils n'envisagent aucune incidence sur le service à la clientèle, seules quelques modifications d'horaires minimales devant survenir au sein du personnel. Il semble que pour l'instant une réorganisation sans augmentation d'effectif soit suffisante en ce qui concerne l'exploitation. Seul l'usage permettra une vérification. La situation est quelque peu différente à Bienne par rapport à la chaîne jurassienne: en effet, la complexité des transbordements des colis entre les trains nécessite l'engagement de deux personnes supplémentaires. Un seul souci en gare de Delémont: les trains arriveront pour ainsi dire tous simultanément, soit entre 46 et 03. Il y aura donc quatre, et parfois cinq trains en gare, ce qui pourrait considérablement compliquer les transbordements. Ici encore, seul l'usage permettra de vérifier la planification.

Si l'exploitation du réseau PTT ne subira donc que des modifications mineures, les transports postaux par cars verront une



augmentation générale de leurs prestations. Des changements importants auront lieu à Delémont, et dans une moindre mesure à Porrentruy. Trois nouveaux chauffeurs seront engagés par les PTT et l'entrepreneur postal local à Delémont, et l'introduction de l'horaire cadencé dans le Val-Terbi imposera l'acquisition d'un nouveau car. A Porrentruy, l'augmentation des courses n'aboutira pas à un horaire véritablement cadencé, mais la création de deux nouveaux services, à cheval sur les lignes actuelles, nécessitera un chauffeur supplémentaire. Pour ce qui est de la fréquentation des lignes PTT, l'apport des nouvelles prestations ne sera jugé qu'après leur introduction. Le tour d'horizon des offices postaux de la région démontre donc que malgré une structure administrative d'une certaine ampleur, les PTT envisagent de s'adapter sagement à l'horaire cadencé, en laissant une bonne place à l'expérience pratique et directe. Ils ne démontrent en tous les cas aucune crainte.

Philippe ZAHNO